



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 98458

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la fonction publique sur l'incidence de la modernisation de l'action publique (MAP) sur la présence de fonctionnaires sur le territoire. La modernisation de l'action publique (MAP) a été mise en œuvre depuis 2012. Ce nouveau dispositif, qui a succédé à la révision générale des politiques publiques (RGPP) en cours sous la XIIIe législature, impacte fortement l'organisation territoriale de l'administration telles que les préfetures, mais encore les diverses directions départementales. En outre, cette désorganisation est accentuée par la régionalisation des services décentralisés de l'État. Il lui demande de bien vouloir de bien vouloir lui préciser quelles ont été les incidences en termes de suppression de postes de fonctionnaires de catégorie A dans les directions départementales et plus particulièrement dans le département de la Lozère depuis 2012.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98458

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** Fonction publique

**Ministère attributaire :** Action et comptes publics

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 août 2016](#), page 7196

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)